
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2016-22 DU 23 AOÛT 2016

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt d'ISTISNA'A signé à Djeddah, le 07 avril 2016 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 août 2016.

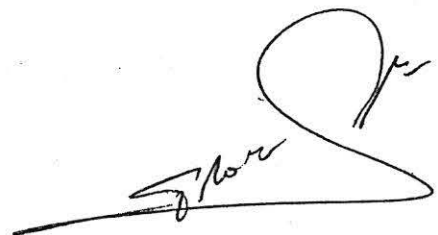
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'ISTISNA'A d'un montant de cent trente-quatre millions sept cent quatre-vingt mille (134 780 000) Euros, équivalent à quatre-vingt-huit milliards quatre cent neuf millions huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante (88 409 884 460) francs CFA, signé à Djeddah, le 07 avril 2016 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 23 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,



Marie Odile ATTANASSO